

CONSEIL D'ECOLE n°2 du 28 février 2019

Étaient présents : Mme Salmon (maire de Saint Luperce, présidente du SIRP)
Mme Secrétain (maire de Saint Germain-le-Gaillard)
M. Feret (maire d'Orrouer)
Mme Bonnin (enseignante PS-MS)
Mme Mahé-Provendier (enseignante MS-GS)
Mme Bernard (enseignante GS-CP)
Mme Stoop (enseignante CP-CE1)
Mme Cazorla (enseignante CE2-CM1 et CE1-CE2)
Mme Crozet (enseignante CE1-CE2)
Mme Aubert (enseignante CM1-CM2)
M. Lerin (enseignant CE2-CM1 et directeur)

Les représentants de parents d'élèves :

Mme Lacroix, Mme Le Roch, Mme Ferrari, Mme de Fleurian, Mme Pichegru, Mme Lhuillery.

Étaient excusée s : Mme l'Inspectrice, Mme Ramus (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale), Mme Picard-Gourci, Mme Delbano, Mme Bourgeot, Mme Leloutre.

➤ **Les inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine.**

Légère augmentation des effectifs avec 172 élèves prévus à la rentrée.

Nous devrions avoir 21 élèves de petite section l'an prochain, soit 12 enfants domiciliés sur Saint Luperce, 6 sur Saint Germain-le-Gaillard et 3 sur Orrouer.

Des inscriptions non prévues sont attendues.

Les inscriptions des enfants nés en 2016 auront lieu le mercredi 27 mars de 9h30 à 11h30 à l'école. En dehors de cette date, les inscriptions peuvent se faire sur rendez-vous.

Une rentrée échelonnée est envisagée pour les petites sections l'an prochain (une moitié de classe le lundi 2 septembre, l'autre moitié le mardi 3 septembre et toute la classe le jeudi 5 septembre).

A titre indicatif, il y aurait 21 PS, 16 MS, 21 GS, 28 CP, 28 CE1, 23 CE2, 16 CM1, 20 CM2. 2 enfants relevant du DAME (Dispositif d'Aide Médico-Educatif) sont inclus à temps partiel dans l'école.

Les classes seraient toutes en double-niveau : PS/MS, MS/GS, GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2. La moyenne serait de 24,5 élèves par classe.

Le SIRP rappelle qu'aucune dérogation ne sera acceptée pour les enfants résidant hors commune au moment de l'inscription.

➤ **Les évaluations CP**

Les évaluations ont été reçues deux semaines avant les vacances. Les enseignantes se sont appliquées à donner les consignes telles qu'elles étaient préconisées et n'ont pas donné d'aide supplémentaire. En mathématiques, le chronométrage semble avoir stressé beaucoup d'élèves. Un exercice concernant la bande numérique a causé du souci, mais cela n'inquiète pas les enseignantes. En français, les résultats sont très satisfaisants.

➤ **La kermesse**

La kermesse aura lieu le samedi 15 juin après-midi.

Une réunion de préparation de cette fête aura lieu le **mardi 7 mai 2019 à 18h30** à l'école.

La réunion de préparation a pour but de définir les différents stands de la kermesse, de recueillir les idées nouvelles et de fixer la tenue des stands (des créneaux horaires d'1h30 seront mis en place afin de ne pas monopoliser les parents toute l'après-midi).

La mobilisation d'un grand nombre de parents est indispensable pour la tenue de la kermesse ! Toutes les idées peuvent être transmises à l'APE à cette adresse: lapasserelleape@gmail.com.

➤ **L'APE « La Passerelle »**

Le carnaval aura lieu le dimanche 31 mars 2019 à 15h00 et sera suivi d'une boum !

Une animation-concours de pêche est prévue le dimanche 26 mai 2019.

La soirée crêpes a été annulée faute de participants. Cette annulation a causé une grande déception au sein de l'équipe de l'APE.

L'opération « Jeudis gourmands » se poursuit avec la vente de viennoiseries, pain au profit de l'APE.

➤ **Actions éducatives**

Les élèves de CP (des deux classes) et de CE1 vont à la piscine tous les lundis depuis la reprise du lundi 25 février jusqu'à fin mai.

Les classes de MS/GS, GS/CP, de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 participeront à la manifestation Courville sur Roll'Eure le lundi 29 avril 2019.

Les classes de GS-CP et CP/CE1 bénéficiaient jusque là de séances d'initiation au tennis avec Laurent Bordeaux, moniteur d'Etat. Son successeur devrait prendre contact avec l'école pour indiquer s'il souhaite poursuivre.

Rencontre ultime fin juin à Saint Luperce pour les CE2-CM1 et les CM1-CM2 à Saint Arnoult des Bois.

Les maternelles participeront aux Olympiades avec les écoles de Chuisnes et Landelles début juillet à Chuisnes.

La classe vélo CE2/CM1 et CM1/CM2 du 3 au 6 juin 2019)

L'agrément vélo aura lieu le vendredi 29 mars 2019 à 17h30. Une dizaine de parents sont inscrits ! Les démarches administratives sont longues, mais c'est en bonne voie.

Les enseignants remercient la commune pour la permission de garer les vélos dans un des hangars afin de les mettre en sécurité le soir. Ils remercient également la mairie de Saint Luperce pour l'aide logistique future (prêt du camion pour transporter le matériel au camping d'Illiers le lundi et le rapporter le jeudi). La semaine sera complétée le vendredi par une visite (en car) du château de Châteaudun).

Deux sorties préparatoires sont prévues (une autour de Saint Luperce, Orrouer, et Saint Germain le Gaillard et une à ILLIERS), ainsi qu'un atelier réparation et entretien.

Massages à l'école

En janvier et février, les classes de PS/MS et MS/GS ont bénéficié de 5 séances (une demi-heure chacune) de massage avec Céline Fanon (intervenante de Massages à l'école). Le but est de faire prendre conscience de son corps et de celui de l'autre : se respecter et respecter les autres. Les séances ont semblé bénéfiques, en particulier pour les enfants agités.

Classe poney à Chuisnes

Les classes de PS/MS et MS/GS iront faire du poney et découvrir le milieu du cheval du 20 au 24 mai. Les classes iront par demi-journée à Chuisnes (l'une le matin, l'autre l'après-midi). Cela revient à 42,70€ par enfant. Grâce au soutien du SIRP, de l'APE La Passerelle et de la coopérative scolaire, les familles n'auront aucune somme à verser pour ce projet.

Les GS/CP et les CP/CE1 ont participé à Musique à l'école avec un travail autour des contes.

Les GS/CP et les CE1/CE2 travailleront sur un projet jardinage.

Les CP/CE1 bénéficieront d'une initiation Rugby à Magny avec leurs correspondants le 3 juin.

➤ **Questions diverses**

Le SIRP indique avoir remis une accompagnatrice dans le bus. 5 familles se sont manifestées contre le coût jugé trop élevé. Le SIRP consent à baisser le coût à 5 € par mois par enfant. Il précise que c'est un service rendu aux familles et non une obligation. Il tient également à préciser que les frais de 25€ demandés à l'inscription sont directement versés

à la Région. De plus, si le transport ne semble pas payant aux familles, les communes doivent elles reverser une somme de 11 000€ à la Communauté de Communes pour celui-ci.

Des représentants de parents demandent à ce que l'accompagnatrice aide bien les enfants à s'attacher. Le SIRP en parlera à l'agent concerné et rappelle que les parents doivent aider leurs enfants à monter dans le car le matin.

M. Lerin, directeur